



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DE L'AGRICULTURE

Vingt-septième session

28 septembre - 2 octobre 2020

Plan d'action en faveur des jeunes ruraux

Résumé

La Conférence de la FAO a souscrit à l'appel lancé en faveur de l'élaboration d'un plan d'action pour la jeunesse rurale qui affirme l'importance qu'il y a à rendre les zones rurales plus attrayantes pour les jeunes des deux sexes. Ce plan d'action devrait s'appuyer sur les initiatives et les instruments existants et être mis en œuvre en collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organisations. On trouvera dans le présent document un plan d'action quinquennal qui reprend les cinq domaines thématiques définis par le Comité de l'agriculture, l'objectif étant de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en donnant aux jeunes hommes et femmes des zones rurales les mêmes moyens d'action et en protégeant les enfants et les autres groupes de jeunes exclus. Ce plan d'action s'articule autour de cinq grands axes: aider les jeunes à participer au développement rural dans le cadre d'approches paysagères et territoriales intégrées (axe 1); favoriser l'emploi des jeunes au sein d'une économie verte qui profite à tous (axe 2); renforcer les capacités des jeunes ruraux aux fins de l'utilisation de méthodes et de technologies innovantes dans les secteurs alimentaire et agricole (axe 3); favoriser le développement de services ruraux à l'intention des jeunes et des entrepreneurs agricoles (axe 4); renforcer les capacités institutionnelles de la FAO aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale (axe 5). Il s'agit d'un document appelé à évoluer, ce qui laisse la marge de manœuvre nécessaire pour qu'il puisse y être tenu compte d'éléments nouveaux, comme, par exemple, les difficultés posées par l'apparition de la pandémie de COVID-19.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- approuver le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux figurant dans le présent document;
- demander à la FAO de renforcer ses dispositifs institutionnels et budgétaires, notamment de créer un «bureau de la jeunesse», afin de se doter des capacités nécessaires pour intégrer et prendre en compte la question des jeunes et les éléments connexes dans ses programmes et initiatives.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Benjamin Davis
Directeur
Division de la transformation rurale et de la parité hommes-femmes
Tél.: +39 06 570 56812

I. Introduction

1. À sa vingt-sixième session (2018), le Comité de l'agriculture a examiné les causes du chômage et de la pénurie d'emplois décents chez les jeunes femmes et les jeunes hommes en milieu rural, la mesure dans laquelle ils en subissent les conséquences et la manière dont ces phénomènes contribuent au vieillissement de la communauté agricole, à l'exode rural et au déclin économique, culturel et environnemental des zones rurales. Il a souligné qu'il était essentiel de soutenir les jeunes pour revitaliser les zones rurales et parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Enfin, il a établi que l'approche territoriale servirait de cadre général aux fins de la revitalisation des zones rurales et de la création d'emplois décents pour les jeunes¹.

2. Afin de renforcer les domaines se prêtant à une collaboration et à des synergies dans le cadre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, la FAO a mené des consultations avec les organismes ayant leur siège à Rome, à savoir le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi qu'avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et plusieurs entités des Nations Unies, à savoir la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui sont membres à ses côtés du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. Des consultations ont également été menées avec les points de contact divisionnaires et régionaux pour les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse aux niveaux des divisions et des régions, le réseau Young UN, le réseau de jeunes du PAM et d'autres réseaux régionaux et mondiaux relatifs à la jeunesse tels que Youth Alliance for Zero Hunger, le grand groupe des enfants et des jeunes et les Jeunes professionnels pour le développement agricole (YPARD). Les conclusions de ces consultations ont été prises en considération dans le plan d'action présenté ci-après.

II. Raison d'être d'un plan d'action pour la jeunesse rurale

3. Depuis l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse, qui relève du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DESA)², il y a une prise de conscience croissante du rôle important que les jeunes ont à jouer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de programmes à tous les niveaux. Par la suite, le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse et la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse ont offert à toutes les entités du système, dont la FAO, une réelle possibilité de coordonner leur action sur les questions relatives à la jeunesse. Nombre d'entre elles, comme le FIDA³ et l'OIT, ont entrepris d'élaborer des stratégies ou plans d'action consacrés à la jeunesse, et les questions y relatives ont été de plus en plus intégrées à des initiatives mondiales telles que la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)⁴ ou la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)⁵. Des entités comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, par exemple, font elles aussi une place de plus en plus importante aux jeunes dans leurs travaux⁶. En outre, le rôle des jeunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été mis en évidence dans le *World Youth Report* (Rapport mondial sur la jeunesse)⁷.

¹ FAO. COAG/2018/6.

² DESA. Programme d'action mondial pour la jeunesse. <https://www.un.org/esa/socdev/documents/youth/publications/wpay2010FR.pdf>.

³ FIDA. 2018. EB/125: Procès-verbal de la cent vingt-cinquième session du Conseil d'administration, par. 34 à 36.

⁴ FAO et FIDA. 2019. *Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028: Plan d'action global*, Rome. www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf.

⁵ PNUE. *Youth to power the decade on restoration*. <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/youth-power-decade-restoration>.

⁶ FAO. CFS 2019/46/7. www.fao.org/3/na703fr/na703fr.pdf.

⁷ ONU. 2018. *Youth and the 2030 Agenda for Sustainable Development*. <https://www.un.org/development/desa/youth/wp-content/uploads/sites/21/2018/12/WorldYouthReport-2030Agenda.pdf>.

4. Selon la définition de l'ONU, les jeunes sont toutes les personnes âgées de 15 à 24 ans, indépendamment des autres définitions que peuvent en donner les États Membres. On compte aujourd'hui 1,2 milliard de jeunes dans le monde, vivant pour la majorité dans les zones rurales de pays en développement. D'ici à 2050, le nombre de jeunes devrait augmenter de 60 pour cent environ dans ces pays. Les jeunes ne forment pas un groupe homogène; les difficultés ne sont pas les mêmes pour les jeunes femmes, les adolescents, les jeunes handicapés, les jeunes issus de familles plus pauvres, les jeunes réfugiés, les jeunes déplacés ou les jeunes issus de groupes exclus ou de populations autochtones. De même, la pyramide des âges varie selon les pays, les territoires et les cultures, ce qui confirme l'importance qu'il y a d'adapter les interventions au contexte, de créer les liens intergénérationnels voulus et de faciliter la transmission des savoirs et du pouvoir décisionnel.

5. Nombre des jeunes ruraux vivant dans les pays en développement n'ont ni emploi, ni possibilité de s'éduquer, ni accès aux services essentiels. Les perspectives d'emploi rural, en particulier dans le secteur agricole, répondent rarement à leurs besoins ou à leurs aspirations, ce qui contribue à l'exode rural, à la détérioration du tissu social et à l'accentuation du vieillissement de la communauté agricole. À ces problèmes s'ajoutent la dégradation des ressources naturelles, le changement climatique et le manque de résilience face aux crises. Pour parvenir à un développement économique durable à long terme et résilient face aux chocs et aux crises à venir et contribuer à la réalisation des ODD, les pays doivent investir dans les jeunes ruraux car ce sont eux qui seront responsables des écosystèmes et des systèmes alimentaires de demain.

6. La pandémie de COVID-19 n'épargne aucune composante de la société ni aucun moyen d'existence. Comme indiqué dans le document d'orientation de la FAO sur les jeunes ruraux et la pandémie de COVID-19 (*Rural youth and the COVID-19 pandemic*), les groupes défavorisés, tels que les jeunes hommes et femmes ruraux, seront plus durement touchés, et les inégalités entre les sexes s'en trouveront aggravées. Dans le même temps, cette pandémie est l'occasion d'investir dans des stratégies d'action et de relèvement créatrices d'emplois et de moyens d'existence durables. Il est nécessaire de faire en sorte que les interventions humanitaires menées et les mesures de protection sociale adoptées tiennent compte des besoins des jeunes et de la problématique hommes-femmes et favorisent des stratégies de relèvement qui ouvriront la voie à des transitions rurales vers des systèmes résilients et durables à même d'apporter des solutions à des problèmes tels que la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Sachant que les jeunes, hommes et femmes, contribuent utilement aux réponses qui sont apportées aux crises et en sont souvent les éléments moteurs au sein de leur communauté, il est impératif qu'ils participent à leur conception. La FAO collaborera étroitement avec ses Membres et ses partenaires pour y parvenir dans les diverses mesures élaborées pendant la pandémie et la phase de relèvement. Elle entend également, dans le cadre du plan d'action présenté ci-après, répondre à l'appel à l'action lancé par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes dans sa déclaration sur la COVID-19 et les jeunes (*Statement on COVID-19 and Youth*) en poursuivant le dialogue avec les jeunes pendant la pandémie et en tenant compte des conséquences diverses et variées que celle-ci aura sur leur vie à moyen et long termes.

A. Collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organisations

7. La FAO s'est jointe à d'autres organisations pour élaborer le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la jeunesse, dans lequel sont définis les domaines de coopération prioritaires, notamment l'emploi et l'entrepreneuriat, l'éducation et l'intégration politique, puis pour contribuer à l'élaboration de *Jeunesse 2030: Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse*⁸, qui sert de cadre général à l'ensemble du système des Nations Unies pour intensifier son action aux côtés et en faveur des jeunes dans ses trois piliers, à savoir la paix et sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. Les organisations concourent également à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies qui leur sont propres, comme le plan d'action du FIDA appuyé par la FAO. La FAO collabore également avec d'autres entités et contribue à des axes de travail régionaux, notamment à la faveur du Partenariat international de coopération sur le travail des enfants dans l'agriculture (PITEA), de l'Année internationale de l'agriculture familiale et de l'Année internationale de l'élimination du travail des

⁸ ONU. *Jeunesse 2030: Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse*. <https://www.un.org/youthenvoy/youth-un/>.

enfants (2021). En outre, la FAO et l'OIT collaborent entre elles et avec d'autres entités dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'emploi décent des jeunes et sont toutes les deux en charge de la thématique des jeunes dans l'économie rurale. Dans le cadre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, la FAO s'emploiera à renforcer sa collaboration avec le PAM, en particulier à la faveur des programmes et des activités menés sur le terrain pour aider les jeunes ruraux pendant les crises prolongées, l'idée étant de réduire leur vulnérabilité et de renforcer leur résilience en encourageant leur participation, compte étant tenu des risques de conflit. Les collaborations sont régulièrement examinées et adaptées au moyen de mémorandums d'accord ou autres arrangements, comme les programmes généraux de travail du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes. Par conséquent, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux fera fond sur les collaborations existantes et les retours d'expérience tout en abordant de nouveaux domaines prioritaires. De plus amples informations sur les domaines de coopération avec d'autres entités sont fournies dans chacun des axes détaillés ci-après.

B. Objectif

8. Le Plan d'action en faveur des jeunes a pour objectif de faire avancer la réalisation des ODD en donnant aux jeunes ruraux des deux sexes les mêmes moyens d'action, en protégeant les enfants et les autres groupes de jeunes exclus, en revitalisant les zones rurales grâce à des activités agricoles et non agricoles et en ne laissant personne de côté. Pour y parvenir, il conviendra d'améliorer les orientations données, d'aider les gouvernements et les autres parties prenantes et de cibler les activités normatives et les programmes de terrain de la FAO ayant trait à des questions relatives à la jeunesse afin de renforcer la participation des jeunes aux prises de décisions et leur accès à l'éducation, à des emplois décents et à des services ruraux.

C. Programmes de la FAO concernés

9. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux contribuera principalement aux ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro) et 8 (croissance économique durable et travail), ainsi qu'aux ODD 4 (éducation), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau), 7 (énergie), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 10 (inégalités réduites), 11 (communautés durables) et 14 et 15 (vie aquatique et vie terrestre). Il s'inscrit dans la logique des principes énoncés par la FAO concernant la durabilité de l'alimentation et de l'agriculture. Les activités menées dans le cadre de sa mise en œuvre seront intégrées aux initiatives et stratégies correspondantes de la FAO, notamment l'agriculture intelligente face au climat, l'agroécologie, l'aménagement intégré du territoire, le renforcement de la chaîne de valeur alimentaire durable et la politique sur l'égalité des sexes, ainsi que l'Initiative Main dans la main et la stratégie «100 territoires», récemment lancées.

10. Le Plan d'action en faveur des jeunes s'efforcera, autant que faire se peut, de mettre à profit tous les programmes et projets de la FAO, en particulier les initiatives relatives à la jeunesse telles que le programme pour l'emploi rural décent, l'approche pays intégrée pour la promotion de l'emploi décent des jeunes dans le système agroalimentaire, les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes et les activités menées aux fins de l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture. Parmi les initiatives connexes figurent notamment les écoles d'agriculture de terrain et les écoles de gestion agricole, les pôles d'agriculture numérique et d'innovation, les activités relatives à la finance rurale, telles que l'amélioration des capacités en financements ruraux, et les activités ayant trait aux jeunes, aux investissements agricoles responsables et à la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur rurales.

11. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux aura pour ambition d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres groupes exclus et portera sur diverses chaînes de valeur, notamment celles liées à la culture, à l'élevage, à la foresterie, à la pêche et à l'aquaculture, ainsi que sur des systèmes intégrés et la transformation des aliments, des aliments pour animaux et des fibres. À l'aide de ses partenaires, la FAO créera également des liens avec des secteurs autres que celui de la production vivrière afin de stimuler les activités non agricoles génératrices de revenus comme, par exemple, l'écotourisme agricole.

12. Pour traduire le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux sur le plan opérationnel, une collaboration plus étroite avec des entités externes (gouvernements, organisations non gouvernementales, organismes des Nations Unies, entre autres) sera encouragée, en particulier aux niveaux régional et national. Des orientations seront fournies à l'appui de la transposition à plus grande échelle des questions relatives à la jeunesse et à leur intégration dans les programmes principaux, les projets et les objectifs stratégiques de la FAO. Il s'agira notamment de mettre en place des stratégies de communication avec les partenaires et les bureaux décentralisés et, par les voies de communication institutionnelles et les responsables habilités, de les aider à prendre en compte les questions relatives à la jeunesse et à tenter d'y apporter des réponses.

D. Approche du plan d'action et principe de la participation des jeunes

13. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux renforcera le pouvoir d'action des jeunes et leur esprit d'initiative et favorisera leur participation aux prises de décisions. Il s'adressera tout particulièrement aux jeunes qui sont marginalisés ou défavorisés, qui vivent dans des zones reculées ou qui ont un accès limité à internet et aux autres moyens de communication. La FAO collaborera avec des organismes des Nations Unies et les partenaires compétents aux niveaux mondial, régional et national pour créer un modèle cohérent de mécanismes axés sur les jeunes qui tiennent compte des questions de genre et le consolider. Le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)⁹, sera approfondi pour permettre aux jeunes autochtones d'accepter ou de refuser un projet susceptible d'avoir une incidence sur leur vie ou leur territoire.

III. Plan d'action de la FAO en faveur des jeunes ruraux (2021-2025)

14. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux s'articule autour de cinq axes qui reprennent les cinq thèmes prioritaires que le Comité de l'agriculture a fait siens¹⁰. Pour chacun d'entre eux, on trouvera ci-après le raisonnement qui le sous-tend, les programmes de la FAO qui s'y rapportent ainsi que les principales réalisations et les principaux produits escomptés.

- Axe 1: Aider les jeunes à participer au développement rural dans le cadre d'approches paysagères et territoriales intégrées
 - a) Afin de parvenir à un développement rural durable, il est nécessaire de prendre en compte les différentes utilisations des terres, les besoins de subsistance et les facteurs socioéconomiques, autant d'éléments qui influent sur les réalisations sociales et écologiques à différentes échelles. Les approches paysagères et territoriales intégrées visent à répondre aux besoins de toutes les femmes et de tous les hommes vivant sur un territoire donné, quels que soient la génération et le groupe ethnique auxquels ils appartiennent, à préserver leurs intérêts et à respecter leurs valeurs, tout en tenant compte des objectifs et des impératifs biophysiques et écologiques. Ces approches prennent en considération la diversité spatiale, sociopolitique et environnementale et appuient des prises de décisions et des systèmes de gouvernance équitables. Elles s'intéressent aux corrélations économiques, sociales et environnementales et permettent, grâce à des méthodes participatives, de déterminer comment utiliser au mieux les moyens et les ressources dans un espace donné afin de servir des transitions aux résultats durables, créatrices de synergies et réduisant la nécessité d'opérer des arbitrages. Ce type d'approche convient donc pour s'attaquer à des problèmes interdépendants, tels que l'urgence climatique, la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes et le déclin économique des zones rurales. Ces problèmes étant aggravés par l'actuelle pandémie de COVID-19, en particulier dans les zones rurales, il est indispensable que ces approches ouvrent la voie à des systèmes résilients et durables qui respectent les spécificités des différents territoires tout en veillant à ne laisser personne de côté¹¹. Il faudra pour cela œuvrer en faveur de l'inclusion économique et prendre des mesures de protection sociale ciblées pour répondre à l'urgence immédiate de la situation,

⁹ FAO. <http://www.fao.org/indigenous-peoples/our-pillars/fpic/fr/>.

¹⁰ FAO. COAG/2018/6.

¹¹ FAO. 2017. *Landscapes for life: Approaches to landscape management for sustainable food and agriculture*, www.fao.org/3/i8324en/i8324en.pdf.

tout en adoptant une démarche consistant à reconstruire en mieux. Les jeunes ont prouvé qu'ils avaient un rôle toujours plus important à jouer s'agissant de relever ces défis mondiaux.

- b) Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux permettra de mieux faire connaître aux jeunes les approches paysagères et territoriales intégrées, de renforcer leur participation, de faire naître chez eux un sentiment de responsabilité à l'égard des paysages et de leur donner les moyens d'agir en faveur de changements positifs. Des orientations seront élaborées pour que les approches, outils et méthodes tiennent compte des besoins des enfants et des jeunes et les mesures d'appui aux politiques publiques seront renforcées pour encourager les jeunes à participer à l'élaboration, au pilotage et à la mise en œuvre de stratégies et de programmes de développement paysager et territorial. Des outils de renforcement des capacités des jeunes, notamment ceux qui sont indispensables pour développer l'agriculture familiale, seront également mis au point aux fins de l'élaboration de politiques publiques de développement rural, de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Les programmes seront étoffés afin de protéger les personnes de moins de 18 ans et les adolescents contre les pires formes de travail des enfants, notamment les emplois dangereux, à l'appui du cadre de la FAO relatif à l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole. Des orientations seront également données pour renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière de mesures de protection sociale tenant compte des jeunes.
- c) *Réalisation 1.1*: Des approches paysagères et territoriales intégrées tenant compte des besoins et des aspirations des jeunes des deux sexes sont conçues. Produits indicatifs:
 - Des stratégies paysagères et territoriales intégrées axées sur les enfants et les jeunes sont élaborées dans le cadre d'une démarche participative qui permet de tenir compte des vues des différents groupes de jeunes aux étapes de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre.
 - Des cadres et des stratégies juridiques et institutionnels favorisant une meilleure gouvernance des ressources naturelles, garantissant l'accès des jeunes à la terre et facilitant les transferts d'exploitations et le renouvellement des générations sont élaborés.
 - Les capacités des gouvernements sont renforcées afin que les approches paysagères et territoriales comportent des mesures de résilience et des interventions d'urgence axées sur les jeunes.
- d) *Réalisation 1.2*: La capacité qu'ont les jeunes des communautés rurales et des zones urbaines interdépendantes de s'organiser seuls est renforcée. Produits indicatifs:
 - La participation des jeunes aux prises de décisions en milieu rural est renforcée, ce qui les conforte dans leur rôle d'innovateurs et d'acteurs du changement.
 - La pérennité intergénérationnelle est renforcée aux fins d'une gestion des ressources naturelles et de réseaux d'approvisionnement alimentaire durables.
 - Des solutions durables innovantes sont diffusées auprès des jeunes entrepreneurs agricoles, en particulier au sein des instances mondiales, régionales et nationales.
- e) Les principaux partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités relevant de l'axe 1 sont les suivants: Convention sur la diversité biologique (CDB), FIDA, OIT, DESA, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), UNESCO, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ONUDI, Youth Alliance for Zero Hunger et YPARD.
- Axe 2: Favoriser l'emploi des jeunes au sein d'une économie verte qui profite à tous¹²
 - a) De nombreux écosystèmes et ressources naturelles sont surexploités et dégradés, mais n'en restent pas moins indispensables pour fournir de la nourriture, de l'eau propre, de l'énergie et d'autres biens et services économiques, sociaux et environnementaux

¹² Inspiré des principes de RIO+20: <https://sustainabledevelopment.un.org/rio20/futurewewant>.

essentiels à une population toujours plus nombreuse. Cette situation est aggravée par le changement climatique, les crises telles que la pandémie de COVID-19 et d'autres problèmes. D'importantes transformations sont nécessaires pour parvenir à des systèmes de production et des modes de consommation durables qui permettent aux pays de réaliser les ODD. Des efforts considérables devront être déployés, surtout dans les zones rurales, pour renforcer la résilience, réduire les risques d'investissement, mettre en place des infrastructures bioéconomiques adaptées et créer des débouchés commerciaux, par exemple par l'offre de services environnementaux, l'échange de droits d'émission de carbone ou la production de produits haut de gamme comme ceux issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique ou les produits d'indication géographique.

- b) Les innovations durables dans l'emploi rural agricole et non agricole et les activités visant à rendre les chaînes de valeur agricoles plus vertes peuvent permettre de créer des millions d'emploi. Il est toutefois essentiel qu'elles tiennent compte des besoins des jeunes et que les emplois et les débouchés soient équitables, non discriminatoires, viables et attrayants autant pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. Pour ce faire, des partenariats devront être noués entre les entreprises, le monde universitaire, les gouvernements et les entités locales ainsi qu'avec les organisations de jeunes afin de mener les recherches nécessaires, d'assurer la formation professionnelle et de créer des groupements bioéconomiques dans les communautés rurales et les zones d'échanges entre le milieu rural et le milieu urbain.
- c) Dans le cadre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, des orientations et un soutien technique seront fournis aux gouvernements afin de les aider à déterminer quels sont les meilleurs angles d'attaque pour transformer les secteurs agricoles, développer de nouvelles chaînes de valeur rurales et créer des emplois durables qui répondent aux besoins des jeunes. Une attention particulière sera portée à l'analyse et au développement de chaînes de valeur permettant de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, d'accroître la participation des jeunes femmes et des jeunes les plus marginalisés et de garantir une répartition égale des avantages. Les activités menées feront avancer des programmes tels que le programme relatif aux emplois verts pour les jeunes ruraux (GJ4RYE), l'initiative «économie verte et agriculture» et les programmes ayant trait à l'indication géographique, à la bioéconomie circulaire ainsi qu'à la sécurité sanitaire des aliments aux fins de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De même, le deuxième domaine d'action de la plateforme de la FAO pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, relatif à l'avènement d'une économie verte, revêt une importance particulière pour les jeunes.
- d) L'étude menée en 2012 sur les emplois verts et la revitalisation du secteur de l'alimentation et de l'agriculture (*Green Jobs for a Revitalized Food and Agriculture Sector*)¹³ sera actualisée pour intégrer un examen de la viabilité sur les plans économique et commercial de certains systèmes et de certaines pratiques ainsi que leur éventuelle influence sur l'économie locale et mondiale. Une plateforme numérique et d'autres outils seront également créés afin que l'action menée en faveur de l'emploi décent des jeunes soit fondée sur des éléments factuels. Ces activités seront menées en lien avec l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes (domaine thématique relatif aux jeunes dans l'économie rurale)¹⁴, et le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte¹⁵, qui associe les gouvernements, le secteur privé et des organisations de jeunes.

¹³ FAO. *Green Jobs for a Revitalized Food and Agriculture Sector*, www.fao.org/fileadmin/user_upload/sustainability/pdf/FAO_green_jobs_paper_March_31.pdf.

¹⁴ Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes. www.decentjobsforyouth.org/knowledge (en anglais seulement).

¹⁵ ONU. <https://www.un-page.org/>.

- e) *Réalisation 2.1*: Contribuer à l'adoption de politiques publiques au service de transitions vers l'économie verte qui tiennent compte des besoins des jeunes et de la problématique hommes-femmes. Produits indicatifs:
 - L'existence de politiques et de stratégies relatives à la bioéconomie circulaire et durable est propice à des systèmes alimentaires inclusifs et à des emplois décents durables qui tiennent compte des besoins des jeunes et de la problématique hommes-femmes.
 - Les politiques et les orientations techniques sont adoptées grâce à des mesures d'information et de diffusion efficaces, y compris lorsque des mesures de distanciation physique doivent être appliquées.
 - Des orientations sont élaborées pour donner aux jeunes les moyens de prendre part à l'examen des questions ayant trait aux services environnementaux.
- f) *Réalisation 2.2*: Les initiatives permettant aux jeunes femmes et aux jeunes hommes d'accéder à des emplois durables et de participer à la bioéconomie sur un pied d'égalité sont encouragées. Produits indicatifs:
 - Des innovations durables, qu'il s'agisse de technologies ou de pratiques, commencent à être utilisées dans tous les secteurs des chaînes de valeur, y compris les secteurs non alimentaires tels que l'agrotourisme et l'écotourisme.
 - Les questions relatives à la jeunesse sont prises en compte dans l'élaboration des méthodes utilisées pour évaluer les incidences que les systèmes de production et les chaînes de valeur durables ont sur les politiques générales, leur validité commerciale et la mesure dans laquelle ils utilisent les ressources de manière rationnelle et prennent en considération les différences culturelles.
 - Les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux sont renforcés pour appuyer la création de bioéconomies circulaires et durables qui tiennent compte des besoins des jeunes et des questions de genre.
- g) Les principaux partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités relevant de l'axe 2 sont les suivants: OIT, FIDA, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), PNUE, OMT, Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte et Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes.
- Axe 3: Renforcer les capacités des jeunes ruraux aux fins de l'utilisation de méthodes et de technologies innovantes dans les secteurs alimentaire et agricole
 - a) L'éducation formelle (dispensée notamment dans les écoles, les universités, les écoles professionnelles et les instituts de formation), l'éducation non formelle (dispensée notamment dans les collectivités, les fermes-écoles et dans le cadre d'initiatives structurées) et l'éducation informelle (notamment les savoirs transmis de génération en génération, entre pairs ou dans les lieux d'échanges) sont indispensables au renforcement des capacités, au partage des savoirs et à l'évolution des comportements nécessaires pour que les jeunes s'installent durablement dans la vie active à la sortie de l'école et pour favoriser la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes sur un pied d'égalité. Non seulement l'éducation améliore les perspectives d'emploi, mais elle offre également une solution à des problèmes tels que l'emploi informel puisque la place occupée par celui-ci diminue à mesure que le niveau d'éducation augmente¹⁶.
 - b) L'innovation, notamment dans le domaine de l'informatique et des communications, multiplie les possibilités d'échange d'informations relatives aux exploitations et aux chaînes de valeur et favorise l'enrichissement mutuel de la recherche, de l'innovation et des savoirs traditionnels et autochtones. L'informatique et les communications permettent également d'accéder à des intrants et à des services, de trouver des marchés potentiels et

¹⁶ OIT. 2019. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: un panorama statistique (troisième édition)*. https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_734075/lang--fr/index.htm.

des offres d'emploi et d'instaurer des liens entre les zones rurales et les zones urbaines. Ils peuvent en outre offrir des solutions compatibles avec les mesures de distanciation physique imposées par la pandémie de COVID-19. Pour être efficaces, ils devront toutefois être adaptés aux particularités du milieu rural, compte étant tenu des besoins des jeunes des deux sexes, et fonctionner avec les infrastructures disponibles, comme les couvertures à large bande et mobile. Les connaissances et la capacité d'appliquer des technologies modernes et génératrices d'économies de main-d'œuvre peuvent également contribuer à réduire la pénibilité du travail et encourager les jeunes des deux sexes à participer aux chaînes de valeur rurales.

- c) Dans le cadre du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux, les liens de collaboration avec des organisations comme l'UNESCO seront resserrés afin de donner des orientations sur les services d'enseignement primaire et secondaire indispensables dans les zones rurales et d'améliorer les méthodes employées et la structure des programmes scolaires pour tous les groupes d'âge. Des programmes éducatifs, des programmes scolaires et d'autres produits seront élaborés sur cette base en vue de contribuer à des transitions vers une production durable et de doter les jeunes des compétences professionnelles et entrepreneuriales nécessaires. Plus particulièrement, au niveau national, la FAO renforcera son appui aux services de vulgarisation, aux écoles professionnelles et à d'autres programmes de renforcement des capacités comme, par exemple, les écoles d'agriculture de terrain, afin de répondre aux besoins des jeunes et aux besoins de formation actuels et futurs. Grâce à des partenariats comme l'Alliance mondiale de la jeunesse et des Nations Unies (YUNGA), un enseignement axé sur les changements de comportement sera mis au point pour conduire les générations futures à s'intéresser au monde agricole, à s'efforcer d'adopter des régimes alimentaires équilibrés et à se faire les défenseurs de modes de consommation durables, respectueux de l'être humain et de l'environnement, au sein de leur famille et de leur communauté. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux contribuera également à ce que les innovations nées d'initiatives de la FAO, comme l'agriculture intelligente face au climat, la bioéconomie circulaire, l'agroécologie, l'aménagement intégré du territoire et la chaîne de valeur alimentaire durable, alimentent des projets de formation et de renforcement des capacités. La FAO examinera également les travaux menés par le FIDA et la Banque mondiale sur les compétences non cognitives et socio-émotionnelles (comme, par exemple, la conscience professionnelle, la persévérance et l'esprit d'équipe) afin de doter les jeunes d'un ensemble modulable de compétences supplémentaires qui leur permettront de réussir sur un marché du travail en constante mutation.
- d) *Réalisation 3.1*: Des programmes d'enseignement et de formation tenant compte des besoins des jeunes et des questions de genre sont élaborés, compte tenu des situations et besoins particuliers des différents groupes, notamment les jeunes handicapés, les jeunes autochtones, les jeunes issus des minorités et les jeunes marginalisés. Produits indicatifs:
- Des orientations permettent aux dirigeants nationaux et aux entités locales d'élaborer des programmes d'enseignement et de renforcement des compétences relatifs aux chaînes de valeur agricoles qui prennent en compte les besoins des jeunes.
 - Les outils de vulgarisation et d'enseignement qui sont élaborés ou adaptés pour exploiter les possibilités mises en évidence font le lien entre les savoirs traditionnels et autochtones locaux et l'innovation.
 - Les outils éducatifs élaborés à l'intention des écoles et des organisations de jeunes enrichissent les connaissances en agriculture et éveillent l'intérêt en la matière, insufflent une conscience sociale et environnementale et conduisent à l'adoption de régimes alimentaires équilibrés et de modes de vie durables.
 - Les recherches et les retours d'expérience récents sont utilisés pour créer des stratégies, programmes, initiatives, programmes scolaires et mécanismes de connaissance et d'appui dirigés par des jeunes en matière de renforcement des capacités.

- e) *Réalisation 3.2*: Les capacités des jeunes femmes et des jeunes hommes sont renforcées grâce à l'informatique et aux communications, aux programmes d'appui au secteur agroalimentaire, aux écoles pratiques d'agriculture pour les jeunes, aux clubs éducatifs et aux mécanismes connexes. Produits indicatifs:
- Les pôles d'innovation numérique dans le domaine de l'agriculture sont renforcés pour combler les principales lacunes en matière de connaissances et inciter les jeunes à s'approprier les technologies numériques et les pratiques innovantes.
 - Les compétences entrepreneuriales des jeunes sont renforcées au moyen de programmes éclairs et d'autres initiatives connexes qui mettent les jeunes en relation avec des entreprises agrotechnologiques de rang mondial.
 - L'apprentissage et l'information sont renforcés grâce à une utilisation optimisée des écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie pour les jeunes, des outils de formation à distance et d'autres mécanismes, notamment les partenariats (comme, par exemple, les clubs 4-H).
 - Des orientations relatives à l'amélioration des mécanismes d'éducation informelle, y compris la transmission du savoir d'une génération à l'autre, servent à consolider les initiatives de renforcement des capacités des jeunes.
- f) Les principaux partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités relevant de l'axe 3 sont les suivants: Forum mondial pour le conseil rural, FIDA, OIT, UNICEF, ONUDI, Union internationale des télécommunications (UIT), YPARD et membres de la YUNGA.
- Axe 4: Favoriser le développement de services ruraux à l'intention des jeunes et des entrepreneurs agricoles
 - a) Pour réaliser les ODD, il faudra augmenter considérablement les investissements dans l'agriculture durable. À cette fin, il est crucial d'attirer les jeunes dans le secteur agricole et de leur donner les moyens de réaliser des investissements durables car cela aura d'importantes retombées pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, le développement économique, la création d'emplois et la réduction de la migration forcée. Il est essentiel de faciliter l'accès des jeunes aux services, notamment au crédit (et microcrédit) et au financement (et microfinancement) ainsi qu'aux services liés à l'acquisition foncière. Les services de conseil en matière de développement des entreprises et d'information sur les marchés et l'accès équitable aux innovations telles que les plateformes de commerce électronique et les services bancaires en ligne sont autant d'autres services indispensables. Pour que les interventions aient des effets durables, il convient également de prévoir des incitations s'adressant spécifiquement aux jeunes dans les stratégies nationales visant à promouvoir l'investissement et de collaborer avec les organisations de jeunes pour renforcer leurs capacités pour ce qui est de fournir des services et de participer à des concertations politiques. Qui plus est, les dispositifs d'incitation spécialement destinés aux jeunes ruraux peuvent contribuer à nourrir leur attachement aux zones rurales, les encourager à y rester et favoriser leur recrutement. Les infrastructures rurales, notamment la desserte internet et d'autres services tels que les services sociaux, éducatifs et de santé seront également essentiels pour ouvrir des perspectives tant dans les secteurs agricoles que dans d'autres secteurs, comme le tourisme. Pour opérer la transition vers un monde durable et résilient, il faudra également élaborer des politiques en faveur de la jeunesse et des mesures de protection sociale ciblées qui permettent de faire face aux crises prévisibles ou récurrentes, comme le changement climatique, aussi bien qu'à l'épidémie de COVID-19 qui est apparue récemment. Il faudrait en outre prévoir des mesures d'accompagnement, notamment la possibilité de favoriser les services de soins de santé à la famille, la planification familiale et l'assistance sociale.
 - b) Dans le cadre de son programme cadre intitulé «Soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», la FAO apporte un appui à ses Membres sous la forme d'activités de planification stratégique, de renforcement des capacités et de

concertation politique avec les jeunes sur les incitations à l'investissement et les services d'investissement. La FAO collabore également avec l'ONUDI dans le cadre du programme phare commun intitulé «Perspectives pour les jeunes d'Afrique: accélérer la création d'emploi dans l'agriculture et l'agroalimentaire», et d'initiatives telles que l'Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroalimentaire (3ADI+), l'Initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique (ID3A) et l'initiative AgrInvest, ainsi que d'activités non agricoles et de projets respectueux de l'environnement, comme l'agrotourisme et l'écotourisme¹⁷. Par ailleurs, un guide d'analyse de la chaîne de valeur axé sur les jeunes est en voie d'achèvement et à l'essai dans différents pays. Les travaux relatifs aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et aux Directives volontaires pour une gestion durable des sols seront également essentiels pour créer un environnement propice.

- c) *Réalisation 4.1*: L'entrepreneuriat des jeunes et les emplois décents pour les jeunes sont encouragés et les investissements sont renforcés. Produits indicatifs:
- Des mesures politiques et des incitations visant à renforcer l'accès des jeunes aux biens agricoles, aux services financiers et aux marchés sont définies, mises au point, diffusées et appliquées.
 - Les investissements axés sur les jeunes sont stimulés grâce à des évaluations factuelles des perspectives économiques, notamment l'analyse des insuffisances en matière de politiques, de services et de mesures de protection sociale.
 - La capacité des jeunes de réaliser des investissements responsables dans les systèmes agricoles et alimentaires sont renforcées grâce à des laboratoires d'idées multipartites, des pôles agricoles, des programmes de mentorat et d'autres mécanismes participatifs.
 - Des politiques publiques sont élaborées pour encourager les jeunes à travailler dans le secteur agricole et tout au long de sa chaîne de valeur, créer de nouvelles perspectives économiques pour les jeunes et appuyer la reprise des exploitations par les héritiers et un plus grand renouvellement des générations.
- d) *Réalisation 4.2*: Un appui est apporté aux groupes, organisations et réseaux de jeunes afin qu'ils puissent accéder aux services ruraux, notamment aux mesures destinés aux agriculteurs. Produits indicatifs:
- Les capacités des institutions locales et nationales sont renforcées dans le domaine des innovations permettant de faire le lien entre la production durable, d'une part, et les consommateurs et les marchés, d'autre part, afin d'améliorer les régimes alimentaires et de réduire la malnutrition.
 - Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont davantage accès aux terres, aux financements et aux marchés, notamment grâce à la création d'incubateurs pluripartenaires (comme les pôles agricoles du FIDA).
 - Des jeunes, dont des jeunes autochtones, prenant part aux démarches participatives des Directives volontaires de la FAO lancent des projets relatifs à l'accès des jeunes aux terres et aux ressources naturelles.
 - Grâce aux orientations, les interventions humanitaires et les mesures d'urgence, notamment les dispositifs de protection sociale, prennent en compte les besoins des jeunes et favorisent les transitions rurales vers des systèmes durables à long terme.
- e) Les principaux partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités relevant de l'axe 4 sont les suivants: FIDA, OIT, CNUCED, PNUE, ONUDI, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Bureau de lutte contre le terrorisme

¹⁷ FAO, FIDA et Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). 2014. *Les jeunes et l'agriculture: principaux enjeux et solutions concrètes*. www.fao.org/3/a-i3947f.pdf.

(BLT), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), OMT, PAM et Youth Alliance for Zero Hunger.

- Axe 5: Renforcer les capacités institutionnelles de la FAO aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale
 - a) L'un des principaux objectifs du Plan d'action en faveur des jeunes ruraux est de permettre à la FAO d'aborder les questions relatives à la jeunesse de manière plus systématique et stratégique. En dépit des progrès déjà réalisés, certains domaines techniques doivent encore être renforcés pour que les questions relatives à la jeunesse et à l'enfance y soient bien prises en compte. Les membres du personnel, notamment dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux, n'ont pas forcément les compétences requises pour mettre au point des programmes adaptés aux contextes nationaux ou associer comme il se doit les jeunes à leurs travaux. En outre, les bureaux de pays n'ont généralement pas les moyens de se pencher sur les questions relatives à la jeunesse dans le cadre des nouvelles activités menées par le système des Nations Unies dans les pays ni de garantir que les différents groupes de jeunes ruraux puissent faire connaître leurs besoins et leurs vues. Des orientations sont également nécessaires à l'appui de l'intégration des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse dans les projets et programmes techniques de la FAO. Aux fins de la définition des mécanismes adaptés, il convient de noter que la FAO n'a pas d'unité de coordination (ni même de fonctionnaire chargé de la coordination) en la matière et qu'aucun crédit n'est prévu au budget ordinaire au titre de ces travaux.
 - b) Il est possible d'atténuer ces contraintes internes en renforçant les partenariats avec les organisations compétentes et de gagner considérablement en puissance aux niveaux mondial, régional, national et, surtout, local en donnant aux jeunes les moyens de devenir des partenaires. Il sera possible, en mettant à profit les forces de chaque organisation, d'agir à plus grande échelle et de dynamiser les activités de mobilisation. Le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux renforcera ainsi les collaborations dans le domaine des capacités institutionnelles et des réseaux participatifs de jeunes. Il s'agira notamment de mettre sur pied des initiatives conjointes, d'améliorer la coordination des activités régionales et la mise en œuvre dans les pays et de mettre au point des supports de connaissance et du matériel pédagogique communs ainsi que des outils tels que des documents et notes d'orientation.
 - c) *Réalisation 5.1*: La capacité de la FAO de s'attaquer de manière stratégique aux problèmes des jeunes ruraux en s'appuyant sur les programmes et les ressources existants est renforcée. Produits indicatifs:
 - Les programmes et projets de la FAO tiennent compte des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse et s'appuient sur la participation des jeunes grâce aux orientations données et au renforcement des capacités du personnel.
 - Des indicateurs relatifs à la jeunesse sont intégrés au cadre d'évaluation des ODD et de la durabilité et des éléments factuels sont utilisés pour mesurer et renforcer les retombées des programmes et initiatives.
 - Le réseau des points de contact divisionnaires, régionaux et nationaux de la FAO pour les questions relatives à la jeunesse est renforcé aux fins de l'échange et de la diffusion d'informations ayant trait à la jeunesse et de la création de programmes intégrant davantage les questions y relatives.
 - d) *Réalisation 5.2*: Des partenariats sont noués et la participation des jeunes aux activités du système des Nations Unies est appuyée aux fins de la création d'un réseau/mécanisme spécifiquement chargé de la mobilisation des jeunes. Produits indicatifs:
 - Les mécanismes de collaboration entre les entités du système des Nations Unies sont renforcés sur les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse, en particulier aux niveaux régional et national et entre les organismes ayant leur siège à Rome, afin

- qu'elles puissent coopérer dans le cadre d'initiatives telles que le cadre de la FAO relatif à l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole.
- Les jeunes sont en mesure de participer aux activités de la FAO et aux activités connexes du système des Nations Unies dans le cadre de réseaux interdépendants et de mécanismes de participation.
 - La planification stratégique tenant compte des questions relatives à l'enfance et à la jeunesse est préconisée et des fonds sont mobilisés à l'appui de réponses interdisciplinaires en faveur des jeunes.
- e) Les principaux partenaires intervenant dans la mise en œuvre des activités relevant de l'axe 5 sont les suivants: Secrétariats du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), Conseil économique et social, points de contact de la FAO pour les questions relatives à la jeunesse, grand groupe des enfants et des jeunes, points de contact des organismes ayant leur siège à Rome pour les questions relatives à la jeunesse et Youth Alliance for Zero Hunger.

15. La FAO et ses partenaires assureront un suivi régulier des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et des activités qui y sont associées selon une répartition claire des rôles et responsabilités de chacun et selon le principe de subsidiarité, l'idée étant de favoriser la responsabilisation au service des résultats. Pour ce faire, ils s'appuieront également sur les systèmes de gestion axés sur les résultats de l'Organisation revus et établis en vue des nouveaux Cadre stratégique et Plan à moyen terme de la FAO pour la période 2022-2025.

IV. Conclusions

16. Un Plan d'action en faveur des jeunes ruraux doit être mis en œuvre à l'échelle de l'Organisation et en coopération avec les organismes ayant leur siège à Rome pour progresser dans le sens des cinq axes suivants: i) aider les jeunes à participer au développement rural dans le cadre d'approches paysagères et territoriales intégrées; ii) favoriser l'emploi des jeunes au sein d'une économie verte qui profite à tous; iii) renforcer les capacités des jeunes ruraux aux fins de l'utilisation de méthodes et de technologies innovantes dans les secteurs alimentaire et agricole; iv) favoriser le développement de services ruraux à l'intention des jeunes et des entrepreneurs agricoles; v) renforcer les capacités institutionnelles de la FAO aux fins de la prise en considération des domaines d'activité relatifs à la jeunesse rurale.

17. Compte tenu de son caractère transversal, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux se déclinera en une série d'activités et de dispositifs d'intégration qui seront mis en œuvre dans le cadre des programmes existants; il n'exigera donc pas d'importantes ressources supplémentaires. Ses activités s'inscriront dans le Programme ordinaire et se verront renforcées par des ressources extrabudgétaires dans la mesure du possible. Aux fins de sa mise en œuvre effective, il convient toutefois de prévoir la création d'un bureau de coordination spécialisé (un coordonnateur de classe P-4, un membre du personnel relevant des services généraux et un membre du personnel d'appui technique), financé au titre du budget ordinaire. Si des financements supplémentaires sont mobilisés, le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux sera enrichi, en collaboration avec les partenaires, afin de proposer d'autres activités normatives et opérationnelles transversales. Il convient donc de considérer ce plan d'action comme un document appelé à évoluer pour mieux répondre aux besoins ou tirer parti des possibilités susceptibles d'émerger dans un monde en constante mutation. En raison du calendrier régissant l'élaboration du présent document, les difficultés que pose la pandémie de COVID-19 n'ont été que très partiellement examinées, une marge de manœuvre suffisante est donc prévue pour que le plan d'action puisse intégrer des éléments nouveaux en lien avec la question.

18. Le Comité de l'agriculture souhaitera peut-être approuver cette proposition.